



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



agence nationale
de la cohésion
des territoires



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Pour le territoire de la

Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume (CASSB)

ENTRE

La Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume

Représenté par sa Présidente, Madame Blandine MONIER, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération n° _____ en date du 07 novembre 2022,

Ci-après désigné par la CASSB,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur Evence Richard, Préfet du Var,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

La Banque des territoires représentée par Monsieur David De Araujo, Directeur Territorial du département du Var

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales. La circulaire du Premier Ministre n°6231 / SG du 20 novembre 2020 introduit en ce sens les contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) sont signés pour la durée du mandat électoral en cours et ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbains et ruraux, montagnards et littoraux, métropolitains et ultra-marins).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Le CRTE de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet de territoire résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, annexé à ce contrat, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions impliquant divers acteurs, et ayant un impact direct sur les grands enjeux définis dans le projet de territoire et dans les politiques nationales.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents signataires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026.

Sur la base du projet de territoire réalisé en amont avec l'aide de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, le CRTE décline, à travers ses axes stratégiques et certaines orientations spécifiques, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à court, moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

En matière de transition écologique, la circulaire du 20 novembre 2020 précise que le CRTE doit dresser un état des lieux écologique du territoire régulièrement mis à jour. Cet état des lieux écologique comporte un portrait de territoire, basé sur le traitement d'un certain nombre d'indicateurs, réalisé par les services de l'État. Il pourra être complété, le cas échéant, sur la durée du contrat, par des indicateurs pertinents souhaités par la collectivité. Il est annexé au présent contrat et traite a minima les thématiques suivantes : changement climatique, pollution atmosphérique, artificialisation des sols et sobriété foncière, exposition aux risques climatiques, biodiversité, eau, énergie, agriculture et forêt, mobilité et déchets et économie circulaire. Cet état des lieux comporte des indicateurs concrets et mesurables pour améliorer le bilan écologique du territoire, qu'il conviendra d'évaluer sur la durée du contrat.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée calquée sur celle du mandat local en cours. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs adaptés à définir collectivement.

Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire Sud Sainte Baume a souhaité s'engager dans un CRTE, et a signé en ce sens un protocole d'engagement avec M. le Préfet du Var le 26 juillet 2021. La Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume est un EPCI située en région PACA dans le Département du Var (83). Le territoire est composé de 9 communes et 61 283 habitants. Témoinnant de son rôle d'interface entre Toulon et la métropole marseillaise, 5 communes appartiennent à l'aire d'attraction toulonnaise et 4 communes à l'aire d'attraction de Marseille-Aix-en-Provence.



Source : Observatoire des territoires, Insee 2018

Le territoire est structuré selon trois ensembles géographiques :

- Le versant sud du massif de la Sainte-Baume : il regroupe les communes de Signes (2927 habitants) et Riboux. Signes occupe près de 40% de la superficie de l'EPCI et Riboux constitue la commune ayant le plus petit nombre d'habitants du territoire. L'occupation du sol est principalement naturelle avec une densité d'occupation humaine faible.
- Le bassin du Beausset : il regroupe les communes d'Évenos, La Cadière d'Azur, Le Beausset et Le Castellet. Le bassin possède un caractère agricole affirmé autour de la viticulture avec un tissu de villages perchés. L'urbanisation pavillonnaire s'y développe. Les communes du bassin forment près de 40% de la surface de l'EPCI.
- Le littoral : il regroupe les communes de Sanary-sur-Mer, Saint-Cyr-sur-Mer et Bandol. Le littoral concentre 60% de la population de l'EPCI, la majorité des activités et des infrastructures. Il est composé de communes touristiques qui sont les pôles de services et équipements de la CA Sud Sainte Baume. L'urbanisation est importante. Les communes littorales forment 14% de la surface de l'EPCI.

Article 2 – Ambition du territoire

La vision stratégique s'appuie à la fois sur l'existant, dans la continuité des démarches engagées ces dernières années sur le territoire de la CASSB, à savoir :

- Le Schéma de Cohérence Territoriale Provence Méditerranée, dont la dernière révision a été adoptée le 13 Janvier 2020 ;
- L'Atelier des territoires « Amplifier la transition écologique avec les territoires - étude prospective autour du Plateau de Signes et feuille de route » piloté par la DDTM du Var,
- Le programme « Petites Villes de Demain », porté par l'ANCT et la Banque des Territoires, sur la commune du Beausset.

Ainsi que dans le cadre de l'élaboration de nouveaux documents stratégiques (PCAET, PDM, PLH, etc.). Celle-ci a pour objet notamment de répondre aux enjeux identifiés dans le diagnostic de territoire, sous la forme d'une approche synthétique des atouts, faiblesses, opportunités et menaces apparaissant sur le territoire :

La CASSB se démarque notamment du fait de la qualité de son environnement et de son patrimoine naturel. Le territoire offre une qualité de vie à ses résidents et un développement économique soutenu par son attractivité touristique. En revanche, le vieillissement de la population, la tension sur le marché du logement et la dépendance de la mobilité à la voiture sont des enjeux forts pour le territoire qui doit pouvoir renforcer son offre de services auprès des différentes catégories de population tout en préservant ses ressources.

Article 3 – Les axes d'intervention du CRTE de la CASSB

Sur la base du diagnostic de territoire, la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume souhaite construire son projet de territoire autour des 5 axes "structurants", avec pour certains d'entre eux des orientations spécifiques :

3 AXES PRIORITAIRES

- **LA MOBILITÉ**
Enjeu majeur du territoire, la mobilité représente à la fois un enjeu environnemental (émissions de GES et de polluants atmosphériques), mais également économique, lié à la maîtrise du budget des ménages résidant sur le territoire. Afin de diversifier les modes de transports, des actions sont prévues en transversalité de cette thématique, comme la relocalisation de la gare de Saint-Cyr-sur-Mer avec le développement d'un pôle d'échanges multimodal (PEM) et un enjeu de développement des transports en commun, ainsi que d'autres actions plus spécifiques pouvant être déclinées au travers de deux orientations : la première liée au développement du covoiturage, et la seconde à la mise en place d'une stratégie communautaire permettant de favoriser la pratique du vélo sur le territoire.

- UN POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE

La CASSB souhaite au travers de ses partenaires institutionnels et associatifs favoriser le dynamisme économique des entreprises et de l'emploi sur son territoire. Forte d'une zone d'activité développée autour d'un équipement d'envergure internationale, la Zone d'Activité du plateau de Signes représente un poumon économique du territoire pour lequel l'accompagnement de la CASSB a pour objet de concilier dynamisme économique et cadre de vie du territoire. Par ailleurs, l'aménagement de la zone de la Baou de Sanary permettra également de dynamiser les possibilités d'installation économiques sur le territoire tout en profitant d'atouts liés à la desserte autoroutière. Il s'agit d'affirmer l'ambition des espaces destinés à accueillir des activités économiques en termes de qualité d'accueil et de services.

- LE TOURISME ET LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE (historique et naturel)

Le tourisme est un axe central d'attractivité et de développement du territoire, qui structure fortement l'organisation de celui-ci. Il s'appuie à la fois sur la qualité des espaces naturels présents, ainsi que sur le patrimoine historique. Afin de permettre de conserver la qualité de vie liée au patrimoine de son territoire, deux orientations spécifiques apparaissent ici : la première a pour objet de procéder à la réhabilitation du petit patrimoine rural du territoire, et la seconde de travailler sur la préservation des ressources du territoire, incluant la préservation des ressources en eau, la rénovation énergétique des bâtiments et la maîtrise et la valorisation des énergies.

2 AXES IMPORTANTS

- LE LOGEMENT

La tension existante sur le territoire en matière de logement est importante. Au-delà de la forte densité d'habitats sur le territoire (y compris les résidences secondaires), la tension immobilière est amplifiée par une vacance très faible (4%) et une faiblesse de l'offre locative sociale par rapport aux besoins. Cette situation entraîne une augmentation des coûts et entraîne un éloignement des jeunes et des personnes précaires des polarités du territoire, et crée des situations de précarité sur lesquelles une approche intégrée par l'intercommunalité apparaît nécessaire (ex. renforcement des polarités existantes, diversification de l'offre de logement...). Des actions spécifiques sont prévues, comme c'est le cas notamment du réaménagement du parc résidentiel de loisir de la Bergerie du Castellet.

- ACCOMPAGNER LE VIEILLISSEMENT ET FAVORISER LE RENOUVELLEMENT DES GENERATIONS

Le territoire est confronté à un vieillissement important de sa population, notamment sur le littoral. Plusieurs questions sont à la croisée de cet enjeu : comment adapter le logement à une population vieillissante ? Quelle offre en matière de santé, Quels équipements sportifs comme *orientation spécifique* pour permettre les interactions entre différentes générations ? Répondre à ces enjeux touche notamment la capacité du territoire à garder ses jeunes et à attirer de nouvelles familles.



Synthèse des axes stratégiques du CRTE de la CASSB

En instituant cette stratégie comme principale feuille de route pour la mandature actuelle jusqu'en 2026, la Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume entend miser sur :

- Le développement de ses atouts et de ses spécificités, dans un souci de cohésion et d'équilibre territorial
- La mobilisation et l'implication de tous les acteurs engagés, pour une mise en œuvre efficace et concertée du CRTE,
- Une meilleure articulation et mise en synergie des dispositifs et procédures contractuelles dans lesquelles le territoire est engagé.

Cette vision stratégique reste évolutive : elle doit nécessairement prendre en compte l'avancée du projet de territoire. Des actualisations régulières devront permettre de redéfinir et réorienter les axes et mesures du Contrat.

Article 4 – Le Plan d'action

4.1 Construction du plan d'action

Le contrat de relance et de transition écologique au sein de la CASSB a pour objet de structurer les démarches déjà initiées au sein du territoire, qu'elles soient portées à échelle communale ou intercommunale, qui concourent à l'atteinte des différentes finalités de développement du territoire et de la stratégie d'intervention du projet de territoire.

Egalement, cette démarche vise à contribuer à la construction d'une vision prospective d'ensemble du territoire, en centralisant l'ensemble des planifications et projets du territoire dans une démarche de transition écologique.

Ainsi, le plan d'action est composé des 85 actions déclinées par thématique (en annexe):

Concernant la mobilité : 18 actions

Collectivité portant l'action	Titre de l'action	Période de déroulement de l'action	Orientations spécifiques
CA SSB	élaboration du PDM (réflexion modes actifs, grands axes routiers)	2022-2024	Action en transversalité de la thématique
CA SSB	Maillage du territoire en parkings de covoiturage	2023-2026	covoiturage
CA SSB	liaison modes actifs entre Evenos & le beausset	2023-2026	Pratiques cyclables
CA SSB	Voie de contournement du Beausset	2024-2028	Action en transversalité de la thématique
CA SSB	Réalisation d'un maillage du territoire en voies douces	2022-2027	Action en transversalité de la thématique
Bandol	Réaménagement des circulations douces de l'entrée de ville du Grand Vallat au Casino, avec réalisation d'une voie verte en front de mer (mixte piétons/cycles)	2022-2023	Pratiques cyclables
Bandol	Réalisation d'un itinéraire cyclable à l'échelle de la ville	2023-2025	Pratiques cyclables
Le Beausset	Parking de covoiturage des vents d'anges	2022-2023	covoiturage
Le Beausset	Elaboration et définition d'un schéma de circulation, stationnement et modes actifs	2023-2025	Pratiques cyclables
Le Castellet	Aménagement pistes cyclables et garages à vélo	2023-2025	Pratiques cyclables

Le Castellet	Création d'une passerelle piétonne au Plan du Castellet	2023-2024	Action en transversalité de la thématique
Le Castellet	Agrandissement de l'aire de covoiturage à proximité du Rond-Point des Mourvèdres	2023-2025	covoiturage
Saint-Cyr-sur-Mer	Pistes cyclables, stationnement vélo et accompagnement mobilité douce	2022/2023	Pratiques cyclables
Saint-Cyr-sur-Mer	relocalisation gare / création PEM	2022-2026 (à préciser ultérieurement)	Action en transversalité de la thématique
Sanary-sur-Mer	Création d'un passage piétonnier rue Bathélémy de Don	2022-2024	Action en transversalité de la thématique
Sanary-sur-Mer	Piétonisation rue Schumann- 18 juin- Desmazures	2023-2024	Action en transversalité de la thématique
Signes	Création du parking du Boulodrome	2023-2024	Action en transversalité de la thématique
Signes	Création d'une voie de dégagement quartier du Raby	2023-2026	Action en transversalité de la thématique

Concernant le potentiel de développement économique : 9 actions

Collectivité portant l'action	Titre de l'action	Période de déroulement de l'action
CA SSB	Aménagement de la zone de la Baou	2017-2027
CA SSB	Requalification du plateau de Signes	2022-2025
Bandol	Restructuration des infrastructures portuaires (terrestres - les quais - et maritimes - les pannes centrale, & touristique) par la SOGEB, société d'économie mixte locale de gestion du port	2023-2027
Bandol	Création d'un pôle nautique et d'un parking en superstructure côté quai du stade, par la SOGEB, société d'économie mixte locale de gestion du port	2023-2027
Le Beausset	REAMENAGEMENT DE L'ESPLANADE DE GAULLE	2023-2026
Sanary-sur-Mer	Piétonnisation du port	2023-2025
Sanary-sur-Mer	Construction de la Maison des pêcheurs	2023-2024
Sanary-sur-Mer	Signalétique- sonorisation du centre-ville et des plages	2023-2025
Signes	Création d'une annexe à la mairie	2023-2029

Concernant le tourisme et la sauvegarde du patrimoine (historique et naturel) : 34 actions

Collectivité portant l'action	Titre de l'action	Période de déroulement de l'action	Orientations spécifiques / axes de convergence
CA SSB	élaboration du PCAET	2022-2024	préservation des ressources
CA SSB	requalification des cœurs de village (la Cadière - Evenos - Signes)	2017-2025	Action en transversalité de la thématique
CA SSB	Raccordement des effluents d'Evenos à la STEP du Beausset/le Castellet - création d'une unité de refoulement / suppression des rejets parasites	à définir ultérieurement	préservation des ressources
CA SSB	Office de tourisme intercommunal - création d'un univers de promotion commun	2021-2023	Action en transversalité de la thématique
CA SSB	Renouvellement des canalisations des réseaux humides du territoire	2022-2026	Action en transversalité de la thématique
Bandol	Réaménagement paysager du parking central et ses abords, avec recherche de désimperméabilisation et verdissement du site	2023-2024	Action en transversalité de la thématique
Bandol	Aménagement d'un parc paysager côté Deferrari, complété par un espace sportif (skate parc) et réaménagement des circulations douces	2024-2026	Action en transversalité de la thématique

Bandol	Micro-folie	2022	Action en transversalité de la thématique
Bandol	gestion trait de côte	à définir ultérieurement	Action en transversalité de la thématique
Le Beausset	réhabilitation de l'Eglise	2023-2026	réhabilitation du petit patrimoine rural
Le Beausset	réhabilitation du bâtiment Marius Mari	2022-2023	réhabilitation du petit patrimoine rural
Le Beausset	réhabilitation du bâtiment mistral	2023-2026	réhabilitation du petit patrimoine rural
Le Beausset	rénovation de l'hôtel de ville (accessibilité)	2023-2026	Action en transversalité de la thématique
Le Beausset	Financement poste chef de projet PVD	2022	Action en transversalité de la thématique
Le Beausset	Micro-folie	2022	Action en transversalité de la thématique
Le Castellet	Agrandissement Parking Cros du Loup	2023-2025	Action en transversalité de la thématique
Le Castellet	Création d'une table d'orientation face à la Sainte-Baume et éclairage façade "nord" du Château	2023-2024	réhabilitation du petit patrimoine rural
Le Castellet	Réhabilitation du Presbytère (Réalisation d'un "Espace Créateurs")	2024-2025	réhabilitation du petit patrimoine rural
Evenos	création de parkings au vieux village d'Evenos	à définir ultérieurement	Action en transversalité de la thématique
Evenos	réfection du lavoir du Broussan	à définir ultérieurement	réhabilitation du petit patrimoine rural
Evenos	amélioration des performances énergétiques des bâtiments	à définir ultérieurement	préservation des ressources
Evenos	mise en œuvre de photovoltaïques sur bâtiments et parkings	à définir ultérieurement	préservation des ressources
Riboux	Création/Rénovation d'une Bergerie avec éco-paturage	à définir ultérieurement	réhabilitation du petit patrimoine rural
Riboux	Sécurisation de l'alimentation en eau	à définir ultérieurement	préservation des ressources
Saint-Cyr-sur-Mer	Création d'un pôle culturel	à définir ultérieurement	Action en transversalité de la thématique
Saint-Cyr-sur-Mer	Rénovation énergétique	2022-2026	préservation des ressources
Saint-Cyr-sur-Mer	Rénovation du parc d'éclairage public	à définir ultérieurement	préservation des ressources
Saint-Cyr-sur-Mer	gestion trait de côte	à définir ultérieurement	Action en transversalité de la thématique
Sanary-sur-Mer	Construction d'un centre équestre	2023-2025	réhabilitation du petit patrimoine rural
Sanary-sur-Mer	Construction du pôle mer- espace muséal établi autour du monde la mer sur 3 sites différents de la commune	2023-2025	Action en transversalité de la thématique
Sanary-sur-Mer	Réfection d'ouvrages de lutte contre le désensablement et installation d'un brise-houle	à définir ultérieurement	Action en transversalité de la thématique
Sanary-sur-Mer	Confortement de la falaise de Portissol	à définir ultérieurement	Action en transversalité de la thématique
Signes	Etude diagnostic sur la réhabilitation du patrimoine	2022-2023	réhabilitation du petit patrimoine rural
Signes	programme pluri annuel de restauration du patrimoine historique	2023-2029	réhabilitation du petit patrimoine rural

Concernant le fait d'accompagner le vieillissement et de favoriser le renouvellement des générations : 15 actions

Collectivité portant l'action	Titre de l'action	Période de déroulement de l'action	Orientations spécifiques
CA SSB	classes numériques	phase de déploiement 2022 - 2026	Action en transversalité de la thématique
Bandol	Construction d'un pôle santé	2023-2027	Action en transversalité de la thématique

Bandol	Relocaliser le CCAS en centre-ville pour améliorer son accessibilité.	2023-2024	Action en transversalité de la thématique
CASSB	Extension du complexe sportif le Défends	2023 -2024	équipements sportifs
Le Castellet	Construction d'un Dojo	2023-2025	équipements sportifs
Le Castellet	Déplacement/Agrandissement Crèche	2023-2025	Action en transversalité de la thématique
Le Castellet	Construction Club-House Tennis	2022-2024	équipements sportifs
Evenos	regroupement des écoles de Sainte-Anne	à définir ultérieurement	Action en transversalité de la thématique
Saint-Cyr-sur-Mer	Nature en ville aux abords des écoles	2024	Action en transversalité de la thématique
Saint-Cyr-sur-Mer	Aires de sport, aires de fitness, parcours santé, Pump-track	à définir ultérieurement	équipements sportifs
Saint-Cyr-sur-Mer	Restauration scolaire sans matériel plastique et aménagement des sites	2022/2023	Action en transversalité de la thématique
Sanary-sur-Mer	Ouverture d'une crèche dans le cadre de l'opération Carbone	2023-2024	Action en transversalité de la thématique
Sanary-sur-Mer	Cohabitation intergénérationnelle: aménagement ou réhabilitation de logements	2023-2025	Action en transversalité de la thématique
Sanary-sur-Mer	Equipements sportifs et de loisirs: réaménagement de la médiathèque, aménagement espace public Bois du Colombet, réparation des stades	2023-2025	Action en transversalité de la thématique
Signes	Création d'une salle omnisports	2023-2026	équipements sportifs

Concernant le logement : 9 actions

Collectivité portant l'action	Titre de l'action	Période de déroulement de l'action
CA SSB	Elaboration du PLH	2022-2024
CA SSB	Aire de grande manifestation-Saint François la Reppe-Le Beausset	2023-2025
Bandol	Renouvellement urbain en centre ville : l'îlot de la Poste, avec la production d'environ 70 logements en mixité sociale (50% LLS), commerces et services, et parking public	2023-2028
Bandol	Renouvellement urbain en centre ville : l'îlot Boileau, avec la production d'une centaine de logements en mixité sociale (50% LLS) et locaux d'activités	2023-2028
Le Beausset	voie structurante de l'eco-quartier pignet 2	A partir de 2024 (/PLU)
Le Castellet	Réaménagement PRL Bergerie	2022-2024
Sanary-sur-Mer	Aménagement de 14 logements temporaires chemin de Bacchus- quartier de la Cride	2022-2023
Signes	Programme de réhabilitation des bâtiments communaux	2023-2029
Signes	Programme de réhabilitation parc locatif communal	2023-2029

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 2.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de

coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention d'engagement de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.3. Maturité des projets et actions

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches projet » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 5 – Modalités d’accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l’ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l’État, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d’urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu’il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L’activation de cet accompagnement s’effectuera selon les modalités de saisine propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d’autres formes partenariales comme le renfort en capacité d’ingénierie, l’animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d’action.

Les services de l’État apportent un appui à la collectivité pour établir l’état des lieux écologique du territoire. La contribution prend la forme d’un portrait écologique du territoire, en annexe au contrat, qui aura vocation à être mis à jour afin de tenir compte des actions réalisées par la collectivité et de leur impact.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s’engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat :

6.1. Dispositions générales concernant les financements des projets

Les financeurs s’efforcent d’instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d’intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires.

Les montants de prêt, d’avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de la disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l’instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de la communauté d’agglomération Sud Sainte Baume assume le rôle d’animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s’engage à désigner dans ses services une personne responsable du pilotage du CRTE

et à affecter un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Cet agent pourra être assisté d'animateurs chargés de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire signataire s'engage à animer le travail d'élaboration et de mise en œuvre du contrat en associant l'ensemble de ses partenaires, afin d'initier et de catalyser une dynamique en faveur du projet de territoire. Le territoire s'engage à partager auprès des partenaires les orientations et actions découlant de son projet de territoire, réalisé en concertation avec eux.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, à la réalisation des actions ainsi qu'à son évaluation.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'est engagé, au travers de l'Agence Nationale de la Cohésion des territoires (ANCT), à fournir un accompagnement pour la réalisation du projet de territoire de la CASSB dans le cadre du CRTE. Cet accompagnement prend la forme d'une intervention d'un bureau d'études spécialisé (diagnostic de territoire) issu du marché d'ingénierie à bons de commande de l'ANCT, financés à 100 % par l'État.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourront notamment mobiliser des financements pour le montage des projets ou les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie ou d'animation du territoire ainsi que pour appuyer les projets.

En particulier :

- **L'ADEME** peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- **La Caisse des dépôts** peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- **Le CEREMA** peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État pourront être sollicités afin d'apporter leur concours à la réalisation du CRTE : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), l'Agence de l'Eau ainsi que les chambres consulaires.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comités de pilotage et comités techniques existants, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par la Présidente de la Communauté d'Agglomération (CASSB) ou son représentant et M. le Préfet ou son représentant.

Il est composé de représentants des signataires du contrat à savoir : l'État, la CASSB, les communes membres de l'EPCI et la Banque des Territoires

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et du territoire de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume. Il est en charge du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et rend compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Les membres du comité technique sont :

- La CASSB

- Les référents techniques des communes membres
- L'État (plusieurs représentants possibles selon les services)
- En cas de besoin, à l'initiative de la CASSB ou de l'État : l'Ademe, le Conseil Régional, Le Conseil Départemental du Var, le Cerema, le CAUE, l'agence de l'eau, les chambres consulaires, les porteurs de projets structurants, ou toute personne susceptible d'apporter un éclairage sur certains dossiers.

Il se réunira au moins une fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par la mise en œuvre territorialisée du plan de relance et le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité du territoire concerné et des membres du comité technique. Le tableau de bord est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

À terme, la plateforme numérique CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif de suivi et d'évaluation sera porté par le territoire. Il devra être décliné par orientation et/ou par action. Un groupe de travail dédié à l'évaluation pourra être mis en place.

Le dispositif d'évaluation fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 9 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

Sommaire des annexes

Annexe 1 –Maquette financière CASSB

Annexe 2 – Fiches actions et fiches projets

Annexe 3 – Diagnostic du territoire

Annexe 4 - Portrait écologique du territoire

Annexe 5 – Présentation contribution Banque des territoires